



## Deauville Destination Innovante Durable COMMUNIQUE DE PRESSE

La Destination Deauville s'engage pleinement dans la démarche « Destination Innovante Durable ».

Piloté par la Ville de Deauville, le projet regroupe plusieurs acteurs du tourisme d'affaires et tourisme de loisirs, engagés autour d'une même démarche.



### **SPL de Tourisme**

Les achats responsables jouent un rôle important dans la lutte contre le gaspillage.

La SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville favorise des achats de produits plus respectueux de l'environnement et socialement responsables.

Une attention particulière est portée à l'origine des matières premières, de préférence renouvelables et à la fin de vie des produits et service afin d'entrer dans une logique d'économie circulaire.

La SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville travaille sur un positionnement développement durable dans le sourcing des boutiques des B.I.T de la destination (produits made in Europe à minima, pas de recours au plastique, valorisation des

produits locaux sous la forme de dépôt-vente) et des produits dérivés exclusifs avec une nouvelle stratégie de conception responsable basée sur le recyclage et les matières premières écologiques.

## **Centre International de Deauville**

Le Centre International de Deauville a pour missions l'accueil, l'organisation et la création d'événements au sein de ses espaces. Depuis plus d'un an, le Palais des Congrès a mis en place un protocole sanitaire strict basé sur le respect du référentiel sanitaire de la filière événementielle.

Ce protocole a permis le bon déroulement des événements et la réassurance des organisateurs et des publics. Afin d'aller plus loin dans cette démarche, Carine Fouquier, Directrice Générale du C.I.D a fait intervenir le Bureau Veritas Exploitation dans le cadre d'un audit qui s'est déroulé en avril 2021 visant à vérifier le respect du protocole sanitaire. « Il est primordial que les publics qui se déplacent au Centre International de Deauville se sentent en sécurité d'un point de vue sanitaire » annonce Carine Fouquier.

Cette vérification a été faite à partir des référentiels suivants :

- Le protocole national pour assurer la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19, mis à jour le 23 avril 2021.
- Le référentiel sanitaire de la filière événementielle UNIMEV, mis à jour le 15 octobre 2020.
- Les consignes sanitaires en vigueur établies par le Centre International de Deauville à destination du public, des salariés et des prestataires.

## **Groupe Barrière Deauville**

Acteur du tourisme durable et responsable, le Resort Barrière Deauville s'engage à respecter l'environnement jusque dans l'assiette.

La restauration responsable concerne à la fois la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement d'une alimentation saine et diversifiée avec une empreinte carbone réduite. C'est pourquoi Barrière a créé une charte de Restauration Responsable qui encourage et valorise l'utilisation de produits de saison en provenance directe de fournisseurs régionaux, le tri des biodéchets et la réduction des emballages, mais aussi les dons alimentaires.

Barrière porte l'ambition de promouvoir une alimentation saine, équilibrée, respectueuse de l'environnement tout en répondant aux désirs de tous ses clients.

## **Groupe Bertout Deauville**

Dans le souci d'œuvrer au respect des principes éthiques, Accor dispose d'une « Charte éthique et RSE ». Cette charte encadre la démarche de responsabilité de Accor, tant en matière d'éthique du management, d'intégrité, de diversité et d'Inclusion et de respect des

lois que de responsabilités sociale, sociétale et environnementale. Concernant le Développement Durable, les engagements de Accor sont formalisés à travers le programme Planet 21.

Les achats jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Charte Ethique & RSE et du programme Planet 21 en favorisant des produits et services qui respectent le bien-être des personnes et contribuent à la réduction des impacts environnementaux, et pour ce faire partagent avec leurs fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants et prestataires de services leurs engagements en faveur du développement durable.

Accor invite ses fournisseurs à s'engager et à agir à ses côtés.

## **Pôle International du Cheval - Longines**

Le Pôle International du Cheval est labellisé EquuRES, unique démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal et environnemental, avec la préservation des ressources naturelles, la limitation des déplacements, la maîtrise des consommations énergétiques, la gestion des espaces verts, la préservation de la biodiversité et bien sur la prise de conscience collective de la communauté du cheval.

Le Pôle International du Cheval dispose d'infrastructures de très grandes qualités, d'ailleurs labellisé Terre des jeux 2024 pour l'accueil des délégations étrangères, et organise chaque année des compétitions internationales pour les disciplines olympiques et paralympiques.

Situé en périphérie urbaine, le Pôle valorise les ressources naturelles et s'engage dans la préservation de la faune et de la flore autour du bassin de la Touques.

## **UMIH**

L'UMIH 14 s'engage à réduire le gaspillage alimentaire en restauration avec une gestion optimisée des stocks, de la cuisine, de la salle ainsi que des déchets. Les actions et le suivi mis en place sont mesurés avec des objectifs d'amélioration afin de toujours proposer de nouvelles pistes pour aller plus loin. L'UMIH est également engagé auprès du REGAL (Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire) en Normandie, qui travaille sur le lancement du label national « anti-gaspillage alimentaire ». Avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire est renforcée et les initiatives vertueuses valorisées grâce à la création de ce label national.

Ce label créé par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) permet de valoriser des initiatives vertueuses et vise à accompagner les objectifs ambitieux définis par la loi. Il prévoit notamment la validation des référentiels intégrant les plans de contrôles par arrêté ministériel, ou encore la désignation des organismes de certification par la ministre de la Transition écologique.